

**Conclusions des ateliers de travail du 13 novembre 2021
entre la Représentation nationale des Parents (RNP) et
les représentants sectoriels des parents**

(version validée par le RNP en date du 6 décembre 2021)

1. Introduction

La loi du 1^{er} août 2018 portant création d'une représentation nationale des parents d'élèves prévoit que les représentants nationaux ont l'obligation de convoquer régulièrement les représentants sectoriels et de prendre leur avis.

Alors que les sujets traités par la RNP et les représentants sectoriels lors de la pandémie sont largement dominés par les défis de l'école pendant la pandémie et les mesures sanitaires à implémenter, d'autres sujets, directement en rapport avec l'organisation et la vision de l'éducation scolaire, ne doivent pas être oubliés.

Ainsi, la RNP a décidé de commencer un processus de consultation large avec les représentants sectoriels et les représentants locaux sur les nombreux thèmes contribuant à façonner le système scolaire des années à venir.

Lors de l'année 2022, des rencontres régulières sur différents sujets seront organisés afin de pouvoir identifier les réflexions des parents au Luxembourg et de les intégrer dans les propositions et prises de positions de la Représentation Nationale des Parents.

Le 13 novembre 2021, dans les bâtiments du Forum Geesseknäppchen, cette série de consultations a démarré avec l'organisation d'ateliers autour de plusieurs sujets annoncés par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), Monsieur Claude Meisch, lors de sa conférence de presse du 13 septembre 2021 relative à la rentrée scolaire 2021 / 2022.

Les thèmes retenus par la RNP et traités lors de cette matinée de réflexion étaient les suivants :

- L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans ;
- La réforme du Service de la Scolarisation des Enfants étrangers (SECAM) ;
- La diversification de l'offre scolaire ;
- Le soutien aux élèves (aide aux devoirs).

Ces quatre sujets ont ainsi pu être abordés sous la forme de 8 ateliers de travail d'une durée de 50 minutes par unité, en présence d'une trentaine de participants, tous représentants sectoriels.

Pour permettre de comprendre les idées cadres de ces réformes annoncées, Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, était présent pour une courte introduction sur les quatre sujets.

De même, Monsieur Pierre Reding, chef de direction de la Direction générale de l'Intégration au MENJE était présent pour présenter les premières réflexions concrètes menées par le ministère relatives aux sujets de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et la réforme du service de la scolarisation des élèves étrangers.

Étant donné que des avant-projets de loi relatifs à ces deux premiers sujets vont prochainement être déposés, la RNP a estimé utile de recourir à la présence du ministère afin de mettre un cadre aux discussions déjà avancées par rapport à ces deux thèmes.

De plus, la présence du ministre et du chef de direction, en charge de la réalisation de ces deux premiers axes de réforme, permet d'attendre explicitement la prise en compte des résultats de ces ateliers.

Les prochaines conclusions et réflexions reposent sur les échanges des représentants sectoriels lors de ces ateliers.

2. L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans

L'obligation scolaire au Luxembourg est définie dans la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, dont l'article 7 stipule :

« Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. »

Lors de la rentrée 2021-2022 le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a annoncé vouloir déposer un projet de loi ayant pour objectif de repousser l'obligation scolaire de 16 ans (âge normal après 12 ans consécutifs d'études) à 18 ans.

- Les représentants partagent le souci du Ministre sur le nombre de jeunes quittant prématurément l'école, donc sans avoir obtenu, ni un diplôme, ni une qualification professionnelle.

Selon les derniers chiffres¹, les décrocheurs de l'école représentent 8,16% des jeunes. La plupart de ces jeunes ont entre 16 et 18 ans lors de leur décrochage.

¹ "Jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg", 2021, publication MENJE

Étant donné que, selon la même étude, seuls 27% des décrocheurs ont donné une indication quant à leur projet d'avenir, il est à supposer qu'un grand nombre d'entre eux sont à considérer en tant que « NEET (Not in Education, Employment and Training) » et peuvent donc se retrouver très rapidement dans des situations précaires.

- Les représentants estiment que ce taux élevé de décrocheurs représente un échec du système scolaire luxembourgeois.
Repousser l'âge de l'obligation scolaire à 18 ans, en tant que seule mesure n'apportera pas de solution au problème du décrochage scolaire. Aussi, cela risque d'engendrer des situations difficiles avec des jeunes, qui, à 16 ans, n'ont plus envie de continuer leur scolarité et qui perturbent les autres élèves de la classe.
- En revanche, prolonger l'âge de l'obligation scolaire présente aussi des avantages.
 - Le premier concerne les enfants à besoins spécifiques qui pourront ainsi bénéficier plus longtemps d'un encadrement adéquat et d'une formation permettant ainsi d'augmenter leurs chances au niveau du marché du travail. Cette prise en charge devrait aussi pouvoir se prolonger après les 18 ans (voir plus loin).
 - Aussi, obliger les jeunes à poursuivre leur scolarité ou leur formation professionnelle jusqu'à 18 ans peut aussi les protéger d'être exploités sur le marché du travail où ils représentent une main d'œuvre particulièrement vulnérable.
 - Finalement, il est probable que cette obligation permettrait de « récupérer » une certaine proportion des « décrocheurs scolaires » afin de réduire significativement le nombre de jeunes se retrouvant plus tard sans aucune qualification scolaire ou professionnelle.
- Par conséquent, la Représentation nationale des Parents et les représentants sectoriels se prononcent en faveur de la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, mais toute en considérant certaines adaptations nécessaires. Il en est, par ailleurs déjà le cas dans un grand nombre d'autres pays européens, et ceci notamment en France, en Belgique et en Allemagne.
- Il est cependant entendu par les représentants, que l'obligation scolaire inclut à la fois le parcours scolaire classique mais aussi la formation professionnelle de même que d'autres formes d'encadrement éventuellement à mettre en place avec l'objectif de viser l'éducation et la formation.
- L'obligation scolaire et à la formation devrait cependant, et absolument, devenir un « droit à l'enseignement et à la formation » jusqu'à l'âge de 21 ans, et, de préférence, même au-delà.

Ceci donnerait l'opportunité aux décrocheurs scolaires de reprendre les études ou une formation professionnelle après une année sabbatique ou après avoir quitté l'école à 18 ou 19 ans pour s'essayer sur le marché du travail. Ce droit permettrait aux jeunes de réfléchir à leur parcours, d'essayer différentes options et quand même avoir une porte ouverte et facilitée pour retourner dans le système en place.

Grâce à ce droit à l'enseignement, une porte serait laissée ouverte pour les élèves ayant abandonné les études trop précipitamment en faveur de la vie professionnelle, à cause d'une période d'incertitude et de remise en question ou de problèmes personnels.

- Cependant, afin de maximiser les chances de ré-inclusion de ces décrocheurs qui décident de revenir à l'école, une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire (enseignants, psychologues, éducateurs, coaches) devrait être mise en place pour guider et accompagner ces jeunes dans cette reprise.
- Aussi, serait-il nécessaire de proposer des ateliers, projets ou mini-stages d'immersion, des séances de coaching personnalisés et des infrastructures avec des locaux ne rappelant pas des salles de classes, afin que ces jeunes puissent reprendre confiance en eux, développer leur « nouveau » projet de vie et réintégrer en douceur la poursuite de leur éducation scolaire ou de la formation professionnelle.
- Les représentants insistent par ailleurs sur le fait que le Ministère devrait agir de manière préventive afin d'éviter un décrochage scolaire et la démotivation. Il s'agit de détecter très tôt les problèmes des élèves et d'agir avant qu'ils ne décrochent en assurant un accompagnement de qualité dès l'entrée au lycée. L'équipe pluridisciplinaire (voir plus haut) pourrait y intervenir avec une mission de prévention.
- Finalement, les représentants souhaitent une prise en charge spécialisée des élèves violents afin d'éviter une déscolarisation de ces derniers voire d'autres élèves perturbés par cette violence. Une telle prise en charge devrait être mise en place en collaboration avec les instances judiciaires tout en assurant un maintien dans une infrastructure scolaire ou de formation adéquate.

3. Réforme de l'accueil des élèves étrangers

- Les représentants prennent note de l'existence des classes CLEJA (classes d'accueil étrangers) qui sont certes utiles mais insuffisantes pour atteindre un bon niveau de langue. Le SECAM (Service de la scolarisation des enfants étrangers) semble fournir un apport ponctuel utile.
- Force est cependant de constater que le système scolaire actuel n'est pas outillé pour faire face à l'intégration d'élèves venant d'horizons divers et ayant des langues maternelles autres que le français ou l'allemand.
- Les langues semblent être une des raisons principales pour l'échec des enfants étrangers dans le système luxembourgeois. Actuellement le marché du travail compte un grand nombre de salariés, notamment dans l'artisanat et de la santé, qui ne maîtrisent pas ou très peu au moins l'une des langues officielles.
- Ce phénomène compte cependant aussi pour certains Luxembourgeois de souche et pour les jeunes nés au Luxembourg mais de parents étrangers. Les représentants regrettent ainsi que même les enfants nés au Luxembourg et scolarisés dès la petite enfance au Luxembourg sont souvent pénalisés au cours de leurs études par une maîtrise insuffisante du français ou de l'allemand. C'est une des raisons de la situation d'échec des jeunes scolarisés au Luxembourg, donc d'autant plus pour les jeunes étrangers intégrant le pays et l'école publique plus tard dans leur vie.

Les représentants font donc un appel pour mener une réflexion approfondie sur la situation linguistique dans le système luxembourgeois et de l'adapter rapidement, au bénéfice d'une bonne partie de la population.

- Afin d'améliorer l'intégration des enfants étrangers, les représentants font des propositions à réaliser au niveau des écoles et au niveau des administrations.
 - Dans les écoles, la différence linguistique et culturelle devrait être mieux valorisée. Ainsi, des « journées pays » pourraient être organisées par les élèves eux-mêmes pour présenter leur pays d'origine. Les écoles pourraient aussi communiquer clairement aux élèves et aux parents dès la rentrée scolaire qu'il n'y a pas de différence entre les élèves quels que soient leur nationalité, leur couleur de peau, leur religion. Cela se fait à l'école St Georges, par exemple.
 - Les contacts entre les classes CLIJA et les autres élèves devraient être favorisés, notamment en organisant des événements communs ou en suivant certains cours en commun (histoire, géographie, gym...).
 - Un système de parrainage des nouveaux arrivants par des parents et enfants de la même communauté déjà présente à l'école pourrait être mis en place. Le lycée Michel Lucius a par exemple développé un « welcome pack » à l'attention des nouveaux arrivants avec des informations utiles pour la vie de tous les jours.
 - Finalement les représentants constatent que tous les enseignants ne sont pas outillés pour faire face au nombre croissant d'enfants issus de l'immigration. Des formations devraient être offertes afin de leur donner les clés pour faire face aux cas difficiles et transformer la diversité culturelle et comportementale en une chance.
 - Au niveau de l'administration, les représentants proposent que les communes, qui sont les premières administrations avec lesquelles les nouveaux arrivants entrent en contact, jouent aussi un rôle dans la prise en charge de l'intégration. Elles pourraient présenter les différentes offres scolaires et para-scolaires existantes ainsi que les services utiles. Elles pourraient aussi informer le ministère où un interlocuteur dédié prendrait en charge les nouveaux arrivants. Les représentants proposent aussi que tous les acteurs officiels de l'intégration soient regroupés dans un même lieu, un peu selon le modèle de la maison de l'orientation.
 - Les parents d'enfants à besoins spécifiques originaires de l'immigration devraient, eux-aussi, pouvoir s'adresser à ce service et disposer d'informations adéquates sur le suivi et les possibilités de prise en charge.

4. La diversification de l'offre scolaire

- Les représentants se montrent sceptiques par rapport aux projets d'instaurer encore davantage d'écoles internationales publiques. Bien qu'ils reconnaissent la nécessité de trouver une solution aux nombreux échecs scolaires qui trouvent souvent leur origine dans l'enseignement des langues, et ceci surtout pour les non luxembourgeois, les représentants estiment que la création de systèmes parallèles n'est pas une solution à long terme.

- Les représentants voient plusieurs désavantages dans la création d'écoles internationales publiques :
 - Tout d'abord, l'enseignement du luxembourgeois est fortement délaissé dans ces écoles, avec quelques exceptions timides tel que l'on peut le voir dans les écoles européennes publiques. Or, le luxembourgeois reste pourtant la première langue véhiculaire du pays.
 - Ensuite ces écoles nuisent à la cohésion sociale. En instaurant des structures à part pour les différentes communautés, il y a moins de contacts entre les enfants et les jeunes qui auront par la suite encore plus de difficultés à s'intégrer.
 - Cet effet se constate malheureusement aussi dans les écoles mixtes. Par exemple, même si les sections internationales comme au lycée Michel Lucius ou à l'Athénée se trouvent dans le même bâtiment que les sections conventionnelles, les représentants constatent qu'il n'y a aucune interférence entre ces deux groupes d'élèves qui vivent en parallèle. Des efforts d'une mixité plus efficace sont donc à réfléchir à ce niveau.
- Finalement, les représentants constatent qu'actuellement la diversification se limite uniquement aux langues. Les nouvelles écoles créées s'adressent à des jeunes ou des enfants souhaitant suivre leur scolarité dans un système qui convient davantage à leur langue maternelle ou dans laquelle ils ont plus de facilités. Or, il serait souhaitable qu'il existe également un réel choix en ce qui concerne les matières à étudier et à présenter aux examens.
- Par conséquent, les représentants proposent de réformer le système actuel de manière à proposer plusieurs régimes de langues au sein de la même école, comme cela est fait au sein des écoles européennes. Pour certaines branches les enfants et les jeunes pourraient suivre le même cours, mais ils seraient séparés selon leur première langue pour d'autres cours. Et ceci évidemment à partir de l'enseignement fondamental.
- Dans ce contexte, l'enseignement des langues devrait être revu et intégré à d'autres activités, par exemple en jouant au théâtre, au sein d'ateliers de discussion ou de présentations. Par ailleurs, les représentants plaident pour un deuxième système pour les enfants nouvellement arrivés afin de les soutenir au mieux pour qu'ils puissent rejoindre rapidement le système conventionnel.
- Ensuite, les représentants proposent la création de différentes approches pédagogiques afin d'orienter au mieux les enfants non seulement selon leurs capacités en langues mais aussi selon leurs intérêts et personnalités. Dans ce cadre, les représentants plaident pour une réorganisation du système d'orientation qui ne devrait pas se faire si tôt.
- Finalement, les représentants souhaitent plus de supports pour les parents afin de les guider dans le choix d'orientation de leurs enfants et ainsi s'intégrer avec leurs enfants et profiter des richesses culturelles du pays.

5. Le soutien aux élèves (aide aux devoirs)

- Les représentants sont d'avis que les devoirs à domicile sont essentiels, tant à l'EF qu'à l'ES.
- Ils constatent cependant que le type et le volume des devoirs diffèrent largement selon les écoles et les enseignants. Ils constatent aussi que souvent les devoirs consistent à terminer des exercices commencés en classe. Dans ces cas, les élèves lents ou avec des difficultés d'apprentissage sont pénalisés car ils ne peuvent pas pleinement profiter de leur temps libre et sont ainsi soumis à plus de stress que les « bons » élèves. En conséquence, ils proposent que les devoirs à domicile soient attribués de manière individuelle et différenciée en quantité et en degré de difficultés pour les devoirs à effectuer par les élèves. Dans ce contexte il est primordial que les enseignants entendent les retours des parents sur le temps que passent les enfants à faire leurs devoirs et les difficultés auxquelles les élèves et parents sont confrontés
- Pendant les vacances scolaires, les devoirs à domicile ne devraient pas être autorisés ni dans l'EF ni dans l'ES afin de permettre aux élèves de récupérer et aux parents d'échanger avec leurs enfants sur d'autres sujets que l'école qui peut être synonyme de conflit.
- De plus, les devoirs devraient être réalisables de manière autonome par l'élève. Afin que les élèves puissent effectuer leurs devoirs à domicile de manière autonome, ils devraient d'abord acquérir une méthodologie adaptée et ce dès le plus jeune âge (voir p.ex. les programmes « Léieren léieren »).
- Les représentants constatent par ailleurs que de nombreux devoirs à domicile sont des travaux où il faut répéter ou mettre en pratique des éléments appris en classe. Or, si la matière enseignée n'est pas assimilée, l'élève a besoin d'une aide extérieure. Dans ces situations, les devoirs à domicile deviennent des facteurs créant des inégalités dans l'apprentissage.
- C'est la raison pour laquelle les représentants plaident pour la mise en place d'un appui aux élèves ayant lieu pendant ou après les cours. A l'EF, des systèmes « d'échange d'heures », comme ils ont lieu dans certaines écoles devraient être généralisés : les éducateurs des maisons-relais viennent soutenir les enseignants pour certaines leçons et en échange les enseignants viennent soutenir les éducateurs pour les heures d'aides aux devoirs à la maison-relais. Si l'aide aux devoirs a lieu dans la maison relais, les représentants insistent sur le fait qu'il faille tenir compte du fait que toutes les écoles ne disposent pas de maison relais attenante et que tous les enfants nécessitant un appui ne sont pas inscrits en maison relais. De plus, actuellement, il existe des maisons relais qui n'acceptent pas que les élèves y fassent leurs devoirs à domicile ; ceci doit absolument changer.
- A l'ES, cet appui pourrait être assuré par des enseignants, des élèves de classes supérieures (Schüler hëllefën Schüler) ou des seniors désireux de rester actifs.
- Il est également envisageable que l'élève reçoive un appui dans un autre lycée que celui où il est inscrit, un lycée éventuellement plus proche de son domicile. Le recours aux nouveaux moyens de communication (Teams...) est aussi à réfléchir.

- Finalement, les représentants souhaitent que la qualité et l'efficacité du soutien offert par la « Summerschool » soit évaluée de manière indépendante. De plus, le soutien offert par la « Summerschool » devrait être organisé de manière individuelle : mieux vaut un cours pour un élève plutôt que dix cours pour dix élèves. Ainsi il serait possible de travailler de manière ciblée sur les questions et faiblesses de chaque élève.